



COMMUNE DE RÉMUZAT

DEL- 16 -14122023

Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 026-212602643-20231214-DEL_16_14122023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation :
AUBERY Chantal	X				08/12/2023
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques	X				Secrétaire de séance : D VIGNES
INIZAN Loïc		X		Éric BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry		X		Delphine VIGNES	
VIGNES Delphine	X				
Total	9				

OBJET : demande de subvention école de ski collège du Diois

Monsieur le Maire fait part d'une demande subvention reçue le 11 décembre, pour un cycle ski pour les élèves de 6^{ème} du collège du Diois (Die)

Un enfant est concerné. Le collège demande 40€

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de verser une subvention de 40€ au collège du Diois

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Delphine VIGNES



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0